



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 28 septembre 2017

Primes en 2018

Hausse des primes en 2018 conforme à ce qui était prévu

Le Conseil fédéral a pris au sérieux les doutes émis par les assureurs-maladie lors de l'approbation des primes et a renoncé à les maintenir artificiellement basses.

L'augmentation d'environ 4% de la prime standard en 2018 annoncée par le Conseil fédéral est conforme à ce qu'avait anticipé santésuisse compte tenu de l'évolution des coûts. Outre la couverture requise des coûts, d'autres facteurs conduisent à des hausses chez certaines caisses-maladie, comme la constitution de réserves garantissant le taux de solvabilité ou des paiements au titre de la compensation des risques.

Approbation des primes : la prudence a prévalu

La Conseil fédéral a renoncé dans une large mesure à intégrer dans le calcul des primes les économies non encore avérées de son intervention dans le tarif des prestations médicales ambulatoires. Cette démarche prudente évitera d'éventuelles conséquences négatives dans les années à venir car en cas de déficits, ceux-ci auraient dû être couverts en puisant dans les réserves ou en augmentant les primes.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires:

Christophe Kaempf, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / 079 874 85 47,
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé sous: www.santesuisse.ch